

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Enquête publique relative à l'élaboration des zonages d'assainissement des eaux usées et des eaux pluviales de 22 communes de la Communauté de Communes des Paysages de la Champagne

En application des dispositions de l'arrêté N°2023-A-002 du 23/01/2023 de Monsieur le Président de la Communauté de Communes des Paysages de la Champagne, le projet de zonage d'assainissement des eaux usées des communes de Baslieux-sous-Châtillon, Beaunay, Belval-sous-Châtillon, Champlat-et-Boujacourt, Châtillon-sur-Marne, Cœur-de-la-Vallée, Cormoyeux, Courjeonnet, Courthiézy, Damery, Etoges, Festigny, Fleury-la-Rivière, La Caure, La Ville-sous-Orbais, Le Breuil, Nesle-le-Repons, Romery, Suizy-le-Franc, Vandières, Vauciennes et Venteuil sera soumis à enquête publique durant 33 jours du lundi 27 février 2023 à 9h30 au vendredi 31 mars 2023 à 12h00.

L'Autorité Environnementale a décidé de ne pas soumettre le zonage d'assainissement à évaluation environnementale, et a fait part de ses remarques qui ont été intégrées au dossier d'enquête publique.

Le Tribunal Administratif de CHÂLONS-EN-CHAMPAGNE a désigné une commission d'enquête présidée par Monsieur Jean-Pierre GADON, Commandant de police honoraire. Les membres titulaires sont Monsieur Jacky CLEMENT et Monsieur François BRICE.

Pendant la durée de l'enquête publique, un site Internet comportant un registre dématérialisé sécurisé auquel le public peut transmettre ses observations et propositions directement est ouvert à l'adresse suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/4386>

Les intéressés pourront consigner directement leurs observations sur ce registre ou les adresser directement par écrit, au Président de la commission d'enquête, au siège de l'enquête : COMMUNAUTE DE COMMUNES DES PAYSAGES DE LA CHAMPAGNE - 4 boulevard des Varennes – 51700 Dormans, lequel les annexera au registre d'enquête.

Les observations pourront également être transmises via l'adresse mail suivante : enquete-publique-4386@registre-dematerialise.fr

Les observations transmises par courriel seront publiées sur le registre dématérialisé <https://www.registre-dematerialise.fr/4386> et donc visibles par tous.

Les pièces du dossier spécifiques à chaque commune, seront consultables dans la mairie des communes concernées par l'enquête publique aux heures et jours d'ouvertures au public.

Les pièces seront par la suite annexées au registre d'enquête.

Un accès gratuit au dossier est garanti par un poste informatique durant la durée de l'enquête, aux lieux et horaires suivants :

- Au pôle de proximité de Vauciennes de la CCPC (26 avenue de Paris – 51480 VAUCIENNES), le lundi de 9h à 12h00 et de 13h30 à 17h30, le mardi de 9h00 à 12h00
- Au pôle de proximité de Montmort-Lucy de la CCPC (68 rue de la libération – 51270 MONTMORT-LUCY), le mercredi de 9h00 à 12h00 et le jeudi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h30.

La commission d'enquête se tiendra à disposition du public les jours et heures suivants :

- Le lundi 27 février 2023 (ouverture de l'enquête) :
 - o De 9h30 à 11h30 à la mairie de VENTEUIL
 - o De 10h à 12h à la mairie de COURJEONNET
 - o De 15h à 17h à la mairie de FLEURY-LA-RIVIERE
 - o De 10h à 12h à la mairie de CHÂTILLON-SUR-MARNE

- Le mardi 7 mars 2023 :
 - o De 10h à 12h à la mairie de CHAMPLAT-ET-BOUJACOURT
 - o De 13h30 à 15h30 à la mairie de BELVAL-SOUS-CHÂTILLON
 - o De 15h à 17h à la mairie de ROMERY
 - o De 17h30 à 19h30 à la mairie de CORMOYEUX
- Le mercredi 8 mars 2023 de 10h à 12h à la mairie de BEAUNAY
- Le mercredi 15 mars 2023 (ouverture de l'enquête) :
 - o De 10h à 12h à la mairie de VANDIERES
 - o De 14h à 16h à la mairie de SUIZY-LE-FRANC
 - o De 15h à 17h à la mairie de FESTIGNY
- Le jeudi 16 mars 2023 :
 - o De 9h à 11h à la mairie de REUIL
 - o De 15h à 17h à la mairie de VILLERS-SOUS-CHÂTILLON
- Le mercredi 22 mars 2023 :
 - o De 9h à 11h à la mairie de VAUCIENNES
 - o De 15h à 17h à la mairie de DAMERY
- Le jeudi 23 mars 2023 :
 - o De 10h à 12h à la mairie de BASLIEUX-SOUS-CHÂTILLON
 - o De 14h à 16h à la mairie de LA CAURE
 - o De 15h à 17h à la mairie de NESLE-LE-REPONS
- Le lundi 27 mars 2023 :
 - o De 14h à 16h à la mairie de LE BREUIL
 - o De 17h à 19h à la mairie de COURTHIÉZY
- Le mercredi 29 mars 2023 de 14h à 16h à la mairie de LA VILLE-SOUS-ORBAIS
- Le vendredi 31 mars 2023 (fermeture de l'enquête) :
 - o De 9h à 11h à la mairie de BINSON-ET-ORQUIGNY
 - o De 10h à 12h à la mairie de ETOGES

Le public devra veiller au respect du protocole sanitaire mis en place et devra respecter les consignes suivantes : se munir d'un masque, se laver les mains ou utiliser une solution hydroalcoolique avant de consulter le dossier et/ou registre d'enquête, se munir d'un stylo en vue de consigner ses observations sur le registre, respecter les règles de distanciation sociale.

Les rapports/avis de la commission d'enquête comportant ses conclusions motivées seront tenus à la disposition du public pendant un an, à l'issue de l'enquête, au siège de la Communauté de Communes des Paysages de la Champagne : - 4 boulevard des Varennes – 51700 Dormans et dans les mairies des communes concernées par l'enquête publique.

Toutes les modalités de l'enquête publique sont précisées dans l'arrêté dont le public trouvera copie sur les panneaux d'affichage de la Communauté de Communes des Paysages de la Champagne et des 22 communes concernées par l'enquête publique. Les informations seront également consultables sur le site internet <https://www.registre-dematerialise.fr/4386>.